

---

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 20 octobre 2016 à 18h30 heures,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
5	AIX-LES-BAINS	T	Jérôme DARVEY	
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
8	AIX-LES-BAINS	T	Joaquim TORRES	
9	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
10	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
11	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
12	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
13	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
14	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
15	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas POILLEUX	
16	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
17	AIX-LES-BAINS	T	Véronique DRAPEAU	
18	AIX-LES-BAINS	T	Serge GATHIER	
19	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
20	BOURDEAU	S	Monique BELLE	
21	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
22	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	Pouvoir de Philippe LANÇON
23	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
24	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
25	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
26	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
27	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Départ après la 4 <sup>ème</sup> délibération
28	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Gilles LAURENT	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
30	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
31	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
32	GRESY-SUR-AIX	T	Elisabeth ASSIER	Départ après la 5 <sup>ème</sup> délibération
33	MERY	T	Eudes BOUVIER	
34	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
35	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
36	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
37	MOUXY	T	Nicolas MARC	
38	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
39	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
40	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
41	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
42	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
44	VOGLANS	T	Yves MERCIER	Pouvoir de Martine BERNON

16 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
LE BOURGET DU LAC

Marie-Pierre MONTORO  
Nathalie MURGUET  
Philippe LANÇON

LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT  
VIVIERS-DU-LAC  
VOGLANS

Nicole FALCETTA  
Martine SCAPOLAN  
Martine BERNON

**Autres présents non votants :**

Michel GOUDOUNEIX  
Frédéric GIMOND  
Martine REVOL  
Véronique MERMOUD  
Thierry MAILLAND  
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint  
Directrice de cabinet  
Responsable Urbanisme  
Chargé de mission CitésLab  
Responsable juridique

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 octobre 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 60 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 6 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 44 présents (43 titulaires et 1 suppléant), et 48 votants.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

*DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE*  
**Loi NOTRe et fusion des intercommunalités**  
**Demande de dissolution du SYPARTEC**

Monsieur le Président rappelle que la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a renforcé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence économique des intercommunalités, avec le transfert des actions de développement économique et de promotion du tourisme et la suppression de l'intérêt communautaire pour la gestion des zones d'activité. Cette loi a également prévu le retrait de la compétence économique au Département.

**Jusqu'au 31 décembre 2016 :**

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est actuellement compétente pour la création, l'aménagement, l'extension, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire.

À ce titre, Grand Lac est membre du SYPARTEC, syndicat mixte en charge de la gestion de la zone d'activité Savoie Technolac. Chambéry Métropole et le Département de la Savoie sont également membres de ce syndicat. Les deux communautés d'agglomération sont chacune représentées par 6 membres, tandis que le Département dispose de 10 représentants.

Monsieur le Président rappelle que les contributions aux dépenses de fonctionnement, d'investissement et aux garanties d'emprunt sont réparties de la façon suivante :

- Département de la Savoie : 61 %
- Grand Lac : 19,50 %
- Chambéry Métropole : 19,50 %

**À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :**

La loi NOTRe, publiée le 9 août 2015, prévoit le retrait du Département du développement économique. Par ailleurs, conformément à l'article L. 5216-7 du code général des collectivités territoriales, les communautés d'agglomération fusionnant au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ont l'obligation de se retirer des syndicats mixtes exerçant des compétences obligatoires.

Le développement économique étant une compétence obligatoire des communautés d'agglomération, Grand Lac et Chambéry Métropole auront donc l'obligation de se retirer des syndicats à vocation économique au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et notamment du SYPARTEC (et de Savoie Hexapôle), qui sera alors automatiquement dissous. Il est par ailleurs rappelé que le Département n'est plus compétent en matière économique et ne pourra plus participer au financement du syndicat.

Monsieur le Président rappelle que l'article L. 5721-7 du code général des collectivités territoriales permet la dissolution d'un syndicat mixte ouvert, à la demande motivée de la majorité des personnes morales qui le composent, par arrêté motivé du représentant de l'Etat dans le département siège du syndicat.

Afin de pallier aux conséquences que pourrait avoir le retrait effectif de la compétence économique du Département au 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'anticiper les conditions de liquidation du syndicat, de garantir une répartition équitable de l'actif, du passif et de la dette, et de permettre une reprise du personnel entre les trois membres actuels du SYPARTEC, il est proposé, après concertation avec les instances départementales, de demander au Préfet la dissolution de ce syndicat sans attendre la dissolution automatique au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La dissolution anticipée permettrait également d'accélérer la création d'un nouvel outil public en charge du développement économique et ainsi de ne pas ralentir les différentes dynamiques lancées récemment à l'échelle des 2 agglomérations.

### **Information sur l'avancée des travaux de mutualisation avec Chambéry Métropole :**

Monsieur le Président rappelle en effet que, par convention approuvée par le conseil communautaire le 25 juin 2015, Grand Lac et Chambéry Métropole ont convenu de mettre en œuvre une animation économique commune sur leurs territoires afin d'optimiser leurs moyens, d'améliorer les conditions d'accueil des entreprises et de disposer d'une meilleure lisibilité de l'action économique à l'extérieur du territoire.

Les deux communautés d'agglomération travaillent actuellement sur la création d'un nouvel outil permettant de créer une structure unique de droit public (syndicat mixte fermé) regroupant les services du SYPARTEC, de Savoie Hexapôle, de Grand Lac et de Chambéry Métropole. Une nouvelle gouvernance serait mise en place, à parité de votes, avec des contributions financières égales de la part de chacune des 2 agglomérations.

Au titre de l'année 2017, la contribution financière de Grand Lac à la nouvelle structure de développement économique correspondrait à :

- la somme des contributions 2016 versées aux 2 syndicats mixtes dont la CALB est membre (SYPARTEC et Savoie Hexapôle) : 1 215 000 €
- à laquelle s'ajouterait la somme des budgets de fonctionnement 2016 des 3 services économiques (CALB, Communauté de Communes du canton d'Albens, Communauté de Communes de Chautagne) : environ 380 000 €.

La nouvelle structure n'engendrerait donc aucun coût supplémentaire pour Grand Lac.

Cette structure se verrait transférer l'ensemble des actions relatives au développement économique, à savoir :

- l'aménagement, l'entretien et la commercialisation des zones d'activités économiques des 2 agglomérations,
- l'accompagnement des entreprises locales et la gestion des projets d'implantation,
- la gestion immobilière avec notamment l'animation des différentes pépinières présentes sur le territoire,
- l'animation des filières locales d'excellence (la dynamique « Outdoor » lancée par Savoie Hexapole et la CALB depuis 5 ans, le pôle « énergies » animé par Savoie Technolac),
- le marketing, la promotion et la communication.

Cette nouvelle structure pourrait être créée au 1<sup>er</sup> semestre 2017, sous la forme d'un syndicat mixte, et devra travailler en lien avec la future structure régionale.

---

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- DEMANDE la dissolution du SYPARTEC, syndicat mixte en charge de la gestion de la zone d'activité Savoie Technolac, pour les motifs évoqués ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à transmettre cette demande de dissolution à Monsieur le Préfet de la Savoie.

Aix-les-Bains, le 20 octobre 2016

Le Président,  
Dominique DORD

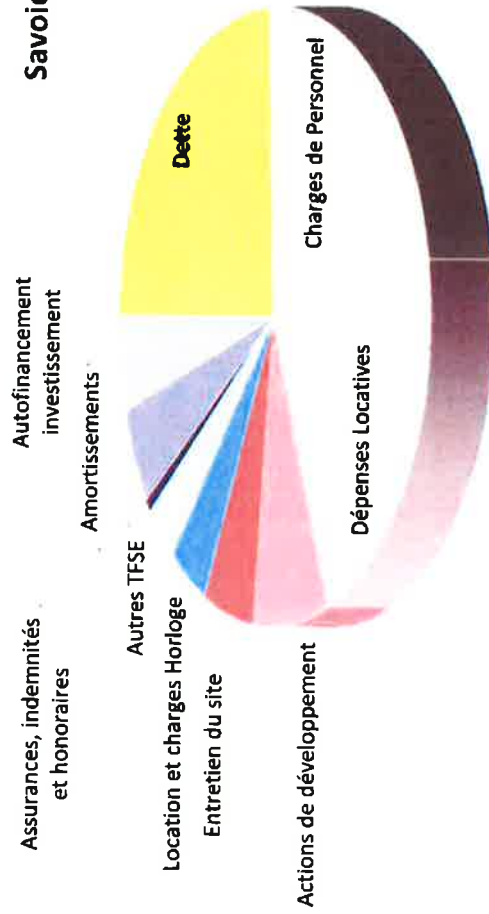
- Délégués en exercice : 58
- Présents : 44
- Votants : 48
- Pour : 48
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## CA 2015 Présentation consolidée Budget Principal Budget Locatif\*

RESSOURCES	CA 2015	EMPLOIS	CA 2015
Contingent fonctionnement collectivités membres	2 118 560,00 €	Dettes	923 889,45 €
Contingent dette collectivités membres	923 889,45 €	Charges de Personnel	869 435,60 €
Recettes Locatives	720 170,39 €	Dépenses Locatives	835 200,05 €
Subvention et produits liés aux actions	52 091,00 €	Actions de développement	296 435,47 €
		Entretien du site	204 855,49 €
		Location et charges Horloge	151 984,49 €
		Autres TFSE	118 315,95 €
		Assurances, indemnités et honoraires	26 034,88 €
		Amortissements	197 694,22 €
		Autofinancement investissement	190 865,24 €
Total Ressources	3 814 710,84 €	Total Emplois	3 814 710,84 €

## Savoie Technolac Dépenses 2015



Contingent	Fonctionnement
Département	1 292 314,00 €
Chambéry métropole	413 123,00 €
Grand Lac	413 123,00 €

Dettes	Montant (€)
	564 447,15 €
	179 721,15 €
	179 721,15 €

\* hors dépenses et recettes exceptionnelles

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Développement économique - Loi NOTRe et fusion des intercommunalités  
- Demande de dissolution du SYPARTEC

---

**Date de transmission de l'acte :** 24/10/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 24/10/2016

---

**Numéro de l'acte :** d1531 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-247300049-20161020-d1531-DE

---

**Date de décision :** 20/10/2016

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.7. Intercommunalité  
5.7.1. Cadre institutionnel: création, modifications statutaires, définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées, transformations, fusion, dissolution